

EST Lundi 27 mars Page:36/37

PAGES LOCALES

Énergie

27/03/2023

Gymnase et collège partageront la même chaufferie à bois

Aurélie Guillemot





La toiture dugymnase sera couverte de panneaux photovoltaïques. La chaufferie à bois déchiqueté sera finalement sortie du bâtiment, et mutualisée avec le Département, pour alimenter aussi le collège.

@graphe,5-Cinq Architecture.

Orvin et Ardusson. Les élus de la communauté de communes profitent du futur gymnase, qui sortira de terre dans les prochains mois à Marigny-le-Châtel, pour penser économies d'énergie.

Si l'aménagement du futur gymnase intercommunal ne bougera pas d'un iota et suivra les plans du cabinet nogentais 5-Cinq Architecture, les élus de l'Orvin et l'Ardusson ont quelque peu revu leur copie concernant la chaufferie de l'équipement.

Le Département de l'Aube a en effet demandé à étudier la possibilité de raccorder le collège de Marigny-le-Châtel, situé au pied du futur gymnase, à cette chaufferie à bois déchiqueté. Une étude a donc été lancée par la communauté de communes, et d'ici un mois, les éléments de réponse permettront de caler le portage du projet. Les travaux du bâtiment pourraient démarrer dès le début de l'été, mais l'intercommunalité entend prendre le temps d'étudier ses options. « On termine l'étude. On pouvait se le permettre car l'installation de la chaufferie est l'une des dernières opérations qui intervient donc on pouvait se permettre de décaler cette partie-là de quelques mois pour mener à bien toutes les études », estime Nicolas Juillet, président de l'hémicycle communautaire. « Quand on voit les coûts du gaz et de l'électricité, une chaufferie bois et des panneaux photovoltaïques, ce n'est pas aberrant du tout... »

En validant le raccordement du collège – actuellement chauffé au gaz – à la chaufferie du gymnase, la CCOA s'oblige à penser un outil plus important, pour répondre aux besoins des deux bâtiments. Pour autant, pas de quoi faire exploser les coûts, puisque l'investissement sera mutualisé. « Cela n'aura pas d'impact sur le coût du projet global. Ce sera un coût partagé, même si à l'heure actuelle on ne sait pas si ce sera le Département qui sera le maître d'ouvrage de cette chaufferie ou nous, a précisé l'élue lors du dernier conseil. Si la chaufferie est plus grosse, elle pourrait même coûter moins cher donc on pourrait même faire un peu d'économies mais ce n'était pas l'idée : on souhaitait améliorer l'ensemble du projet et être plus résilient pour l'avenir. Quand on voit les coûts du gaz et de l'électricité, une chaufferie à bois et des panneaux photovoltaïques, ce n'est pas aberrant du tout... »

L'intercommunalité va en effet couvrir la totalité des toitures du gymnase de panneaux photovoltaïques. « On avait pensé à en mettre sur la Sirc quand on a lancé la réhabilitation mais ça ne collait pas car les bâtiments n'ont pas été prévus pour. Là, on fait un bâtiment neuf, donc on prévoit. » Une partie de l'énergie servira à l'auto-consommation du gymnase. « On aura peut-être une auto-consommation collective avec les installations intercommunales installées sur Marigny-le-Châtel et les bâtiments communaux » du bourg-centre (écoles, mairie, locaux techniques...). « On termine les études pour savoir si on fait tout en auto-consommation ou si on vend une partie à EDF : ce sont des histoires de ratio et d'aides de la Région... »

Un quatrième vestiaire pour le gymnase

Autour de ce projet de gymnase se dessine donc quelque chose d'un peu plus large en termes d'économies d'énergie, grâce à la mutualisation et aux énergies renouvelables. Le fait d'envisager une chaudière à bois plus conséquente aura un autre impact : l'obligation de sortir l'équipement du gymnase, pour des questions de sécurité, d'approvisionnement et de stockage du combustible (plaquettes ou pellets).

Un mal pour un bien toutefois, car cela permettra de récupérer les 30 m² prévus à la base pour celle-ci. « Cela ne tombe pas trop mal car la surface prévue pour la chaufferie permettrait d'accueillir un quatrième vestiaire. Il y a quatre pôles mais que trois vestiaires », a rappelé le président.

Un quatrième vestiaire qui pourrait être notamment dédié aux scolaires, aussi bien du collège que les primaires.

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d’auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)